

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 2 MAI 2023

PRESENTS :

Mesdames BARON Françoise, BOURGEOIS Christine, MAZURIER Arlette, OURNAC-POUMAYRAC Emmanuelle, Messieurs DYE Alexandre, FRAISSE Jean-Louis, BENIT Michel, CRESPIEN Jean-Pierre et VALENTI Fabien

ABSENTES :

GALIBERT Christine
SENDRAS Sandra



Secrétaire de séance : OURNAC-POUMAYRAC Emmanuelle

La séance débute à 18h30

Approbation du PV du Conseil Municipal du 11-04-2023.

Demande de rajouter à l'ordre du jour du Conseil Municipal, la délibération relative à la convention avec l'Association Les Minous Libres Azillanétaois et la clinique vétérinaire MANIN MAYER. Accepté à l'unanimité.

1. DELIBERATION DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil, après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, approuve les décisions modificatives et virement de crédit indiqués dans le tableau ci-après :

BUDGET Général – Virement de crédit

1/ Opération d'ordre – Amortissement subvention chapitre 042 – chapitre 040 –

2/ Dotation de solidarité rurale

Dépense Fonctionnement		
Chapitre	Article	Montant
	023	- 6 251,00 €
Recette Fonctionnement		
	741121	- 6 251,00 €
Recette Investissement		
Chapitre	Article	Montant
040	2804111	+ 1 755,00 €
	021	- 6 251,00 €
Dépense Investissement		
	2138	- 4 496,00 €

Après avoir délibéré le conseil municipal vote :

Vote pour : 9

Vote contre : 0

Vote Nul : 0

2. DELIBERATION ECHANGE DE PARCELLE PRIVE/COMMUNALE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande d'échange d'une parcelle à la commune d'Azillanet présenté par M. BENIT Michel, propriétaire, domicilié 12 Chemin des Faïsses Rouquilles.

Cette parcelle est située en zone AP et en zone inondable du plan local d'urbanisme intercommunal.

Il est proposé l'échange suivant :

- La commune d'Azillanet céderait à M BENIT Michel la parcelle suivante :
 - o AP 0018 Contenance : 216 M²
- La commune recevrait en échange la parcelle suivante :
 - o AI 0074 Contenance : 1360 M²

Les frais de notaire, de bornage ou autres liés à cet échange, seront à la charge de M BENIT Michel.

Après avoir délibéré le conseil municipal vote :

Vote pour : 8 Vote contre : 0 Vote Nul : 0 Absentation : 1

3. DELIBERATION AUTORISATION DE POURSUITE GENERALE ET PERMANENTE POUR LE RECOUVREMENT DES CREANCES

Monsieur le maire expose la demande d'autorisation du comptable du Service de Gestion Comptable QUEST HERAULT à recourir, envers les redevables défaillants :

- Aux saisies administratives à tiers détenteur (employeurs, banques, notaires, CAF, etc.) et aux différentes procédures civiles d'exécution (saisie des rémunérations, saisie-attribution CAF, saisie mobilière, saisie attribution de créances, etc.) et
- Toute autre poursuite, sans solliciter l'autorisation préalable de Monsieur le Maire pour tous les titres et pour les budgets de la collectivité (budget général et budget annexes) ;

Etant précisé que cette autorisation s'applique au budget principal de la commune d'Azillanet ainsi qu'à ses budgets annexes et pour la durée du mandat de Monsieur le Maire ;

Monsieur le Maire sera autorisé à signer tout document afférent.

Après avoir délibéré le conseil municipal vote :

Vote pour : 9 Vote contre : 0 Vote Nul : 0

4. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION "LES MINOUS LIBRES AZILLANETOIS" ET LA CLINIQUE VETERINAIRE MANIN MAYER

La commune d'Azillanet est confrontée depuis quelques années à la multiplication des chats errants.

A ce titre, l'association "Les minous libres azillanetois" a exposé un certain nombre de propositions visant à maîtriser la population des chats libres présents sur le territoire de la commune.

Afin de lutter contre la propagation des "chats libres" cette association locale de protection des animaux, propose à la commune de signer une convention tripartite en partenariat avec la clinique vétérinaire MANIN MAYER 7 rue de l'Alaric 11200 LEZIGNAN CORBIERES

Cette campagne de stérilisation se limite à 6 chats par an.

Après avoir délibéré le conseil municipal vote :

Vote pour : 9

Vote contre :

Vote Nul :

5- QUESTIONS DIVERSES

- a. Rappel de communication à faire sur panneau pocket pour les animaux errants (chiens et chats) et le puçage (rappel des articles de loi)
- b. Repas citoyen le 14 mai au théâtre de verdure
Concert de la mal coiffée le 28 mai au boulodrome
- c. L'alimentation du bassin du Tary a été fermée pour permettre sa vidange et évaluer d'éventuels travaux à réaliser concernant l'étanchéité de celui-ci.
- d. Malgré la sécheresse nous décidons de continuer à fleurir le village en privilégiant les espèces peu gourmandes en eau et en utilisant l'eau du Tribi ou des puits communaux. (Pas d'utilisation d'eau potable).
- e. Travaux de revêtement de la rue Longue à venir courant mai ainsi qu'une partie du haut du chemin de Roumyre
- f. Les chasseurs de la diane Azillanet Cesseroas ont ouvert un chemin sur Planède. Nous les remercions pour la qualité de leur travail qui concourt à la prévention des risques incendie.

La séance est levée à 19H45

Madame la Secrétaire,
Emmanuelle OURNAC



Monsieur le Maire
Alexandre DYE



